

SECTION 1 IDENTIFICATION DES SUBSTANCES/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIETE OU ENTREPRISE

Nom Produit	Cartouche d'encre noire Canon BCI 6CBK
Code Produit	4705A / F47-3221
Nom Fabricant	Canon Inc. 30-2, Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japon
Importateur/vendeur	Canon France S.A. 17 quai du P ^l Paul Doumer 92414 Courbevoie Cedex
Service à contacter :	Direction Planning des Services : 01. 41.99.77.77
Utilisation du produit	Encre pour imprimante jet d'encre

SECTION 2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

< Ingredient(s) > Nom chimique/ Nom générique	N° CAS / N° CE	% poids	Symbole UE / Phrase R	USA OSHA PEL	ACGIH TLV	ILV UE	DFG MAK
Glycérine	56-81-5 / 200-289-5	5 - 10	Néant/ Néant	(En brume) Poussière totale : MPT = 15 mg/ m ³ Fraction respirable MPT = 5 mg/m ³	(En brume) MPT = 10 mg/m ³	Non établi	Non établi
Glycol éthylène	107-21-1 / 203-473-3	5 - 10	Xn / R22	Non établi	(Aérosol) Plafond = 100 mg/ m ³	MPT = 20 ppm, 52 mg/m ³ LECT = 40 ppm, 104 mg/m ³	10 ppm, 26 mg/m ³
Alcool isopropylique	67-63-0 / 200-661-7	1 - 3	F / R11, Xi / R36, R67	MPT = 400 ppm 980 mg/m ³	MPT = 200 ppm 492 mg/m ³ LECT = 400 ppm 984 mg/m ³	Non établi	200 ppm 500 mg/m ³
Dérivé d'ammoniac	Confidentiel	5 - 10	Néant/Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Eau	7732-18-5 / 231-791-12	55 - 75	Néant/Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi

< **Cancérogénicité** >

Aucun des composants de cette encre n'est listé comme carcinogène pour l'homme ni comme carcinogène potentiel dans les monographies de l'IARC, les réglementations NPT, OSHA ni dans l'Annexe I de la directive 67/548/CEE.

SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification UE :

Non classé comme dangereux

Présentation rapide

Cartouche d'encre contenant de l'encre liquide noire présentant une légère odeur

Effets potentiels sur la santé et symptômes :

Inhalation :

Aucun danger prévisible dans le cas de l'usage spécifié

Une surexposition à la vapeur ou à la brume peut provoquer une irritation de l'appareil respiratoire, de la toux, des étourdissements, un état de somnolence, des maux de tête et des nausées.

Ingestion :

L'ingestion peut provoquer des douleurs abdominales, des diarrhées, des étourdissements, un état de somnolence, un état d'hébétéude, des maux de tête, des nausées et des vomissements.

Yeux :

Peut provoquer une irritation minime. (Voir section 11.)

Peau :

Aucune irritation, mais une légère sensibilisation prévisibles (Voir section 11.)

Effets chroniques :

Non identifiés

Conditions médicales connues pour être aggravées par l'exposition au produit :

Non identifiées

SECTION 4 MESURES DE PREMIER SECOURS

Mesures de premier secours :

Inhalation :

Si des symptômes d'intoxication sont présents, amener la personne à l'air libre et consulter un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche. Donner un ou deux verres d'eau.

En cas d'irritation ou d'inconfort, consulter immédiatement un médecin.

Yeux :

Rincer immédiatement à grande eau pendant 5 minutes ou jusqu'à évacuation du produit.

Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un médecin.

Peau :

Nettoyer avec de l'eau et du savon ou un détergent doux.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Informations destinées aux médecins :

Néant

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mesures de lutte contre l'incendie :

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteurs à CO₂, eau, mousse ou agents chimiques en poudre

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Néant

Mesures spéciales :

Néant

Risques particuliers :

Néant

Inflammabilité et propriétés explosives (Voir également Section 9) :

Produits de combustion dangereux :

CO, CO₂ et NO_x

Autres propriétés :

Néant

SECTION 6 DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles à prendre :

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Précautions à prendre pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface ni les eaux profondes.

Méthodes de nettoyage :

Essuyer avec du papier ou un chiffon humide.

SECTION 7 STOCKAGE ET MANIPULATION

Manipulation :

Utiliser avec une ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas de contact, laver immédiatement la zone contaminée.

Stockage :

A maintenir dans un endroit frais et sec.

A protéger de la lumière du soleil.

A maintenir à l'écart de la chaleur et des flammes.

A maintenir hors de portée des enfants.

Utilisations spécifiques :

Encre pour imprimantes à jet d'encre

Pour plus d'informations, prière de se reporter aux instructions fournies avec le produit.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Limites d'exposition :

Non établies pour cette encre. (Voir également la section 2.)

Procédures de surveillance recommandées :

Utiliser une ventilation adéquate.

Équipements de protection :

Protection respiratoire : Requisite
 Non requise

Protection yeux/visage : Requisite
 Non requise

Protection peau : Requisite
 Non requise

SECTION 9 PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect :	<u>Liquide noir</u>
Odeur :	<u>Légère odeur</u>
pH :	<u>7 - 9</u>
Point / intervalle d'ébullition (°C) :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Point / intervalle de fusion (°C) :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Température de décomposition (°C) :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Point d'éclair (°C) :	<u>Estimé : 55 - 57 (Appareil Tagliabue Combustion non durable)</u>
Limites d'inflammabilité (explosion) :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Température d'auto-inflammation (°C) :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Inflammabilité :	<u>Classé comme "liquide combustible" par l'OSHA-HCS (USA)</u> <u>Non classé comme inflammable ou combustible par la FHSA (USA)</u> <u>Non classé comme "inflammable" par la directive 1999/45/CE</u>
Propriétés explosives :	<u>Néant</u>
Propriétés comburantes :	<u>Néant</u>
Pression de vapeur :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Densité de vapeur :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Densité /gravité spécifique	<u>1,04 – 1,10</u>
Hydrosolubilité :	<u>Miscible</u>
Liposolubilité :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Coefficient de partage (n-octanol / eau) :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Pourcentage du volume volatil (%) :	<u>55 - 75</u>
Vitesse d'évaporation :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Viscosité (mPa s) :	<u>2 – 3</u>

SECTION 10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	<input checked="" type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Instable
Conditions à éviter :	<u>Néant</u>
Incompatibilité :	<u>Acides, bases, oxydants et réducteurs</u>
Produits de décomposition dangereux :	<u>CO, CO₂, NOx et ammoniac</u>
Risque de polymérisation dangereuse :	<input type="checkbox"/> Peut se produire <input checked="" type="checkbox"/> Aucun risque
Conditions à éviter :	<u>Néant</u>

SECTION 11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Inhalation :

Aucune donnée disponible

Ingestion :

Aucune donnée disponible

Yeux :

[Données relatives à une encre de composition similaire] Non irritant (lapin)

Indications OCDE N° 405 (1987)

92/69/CEE Méthode B4

Peau :

[Données relatives à une encre de composition similaire] Non irritant (lapin)

Indications OCDE N° 404 (1992)

92/69//CEE Méthode B4

Sensibilisation :

[Données relatives à une encre de composition similaire] Sensibilisateur léger (cochon d'Inde)

Indications OCDE N° 406 (1992)

96/54/CE Méthode B6

Mutagenicité :

Test d'Ames : négatif (souches de test : *S. typhimurium* et *E. Coli*)

Toxicité reproductrice :

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité :

Aucune donnée disponible

Autres :

Aucune donnée disponible

SECTION 12 INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Mobilité : Aucune donnée disponible

Persistence et dégradabilité : Aucune donnée disponible

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée disponible

Ecotoxicité : Aucune donnée disponible

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible

SECTION 13 ELIMINATION DES DECHETS

Méthode de rejet :
Doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 14 TRANSPORT DU PRODUIT

N° NU : Néant

Nom de livraison NU : Néant

Classification NU : Néant

Groupe de conditionnement NU : Néant

Polluant marin : Oui **Nom chimique (% poids) :**
 Non

Précautions spéciales : Néant

SECTION 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

< Informations UE >

Informations sur l'étiquette :

Symbole et indication : Non requis

Phrase R :

Non requise

Phrase S :

Non requise

Composants dangereux :

Néant

Précautions spéciales selon l'annexe V de la directive 1999/45/CE :

Non requises

Dispositions spécifiques liées à la protection de l'homme ou de l'environnement :

76/769/CCE : Non réglementé

(CE) 2037/2000 : Non réglementé

(CE) 304/2003 : Non réglementé

Autres : Néant

< Informations USA >

Informations sur l'étiquette requises par le FHSA :

Mot signal : Non requis

Avertissement de danger :

Non requis

Note relative à la sécurité :

Non requise

Composants dangereux :

Néant

SARA Titre III § 313 :

<u>Nom chimique</u>	<u>% poids</u>
"Ethylene glycol" (107-21-1)	5 – 10

California Proposition 65 :

<u>Nom chimique</u>	<u>% poids</u>
<u>Néant</u>	

< Informations Canada >:

Produit contrôlé WHMIS : Non applicable (article manufacturé)

< Informations Australie >

Déclaration de dangerosité : Non classé comme dangereux selon les critères de la NOHSC

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

< Liste phrase R >

R11 : Extrêmement inflammable

R22 : Dangereux si avalé

R36 : Irritant pour les yeux

R67 : Les vapeurs peuvent provoquer étourdissements et somnolence

< Informations révisées depuis la précédente version >

Sections 2, 3, 9, 11 et 12

Bibliographie

- U.S. Department of Labor (Ministère du travail des E.-U.), 29CFR Part 1910
- U.S. Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement des E.-U.), 40CFR Part 372
- U.S. Consumer Product Safety Commission (Commission de sécurité des produits de grande consommation des E.-U.), 16CFR Part 1500
- ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices (valeurs limites d'exposition aux substances chimiques et aux agents physiques et indicateurs d'exposition biologiques)
- U.S. Department of Health and Human Services National Toxicology Program, Annual Report on Carcinogens (rapport annuel sur les carcinogènes du Programme toxicologique national du Ministère de la santé et de la protection individuelle des E.-U.)
- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans (Centre International de Recherche sur le Cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé, monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques carcinogéniques des substances chimiques sur les personnes)
- DFG, List of MAK and BAT Values (liste des valeurs de concentrations maximales sur le lieu de travail et de limites tolérables d'exposition professionnelle de la Communauté allemande de la recherche)
- Directives UE 76/769/CEE, 67/548/CEE, 1999/45/CEE
- Réglementations UE (CEE)2037/2000, (CEE)2455/92
- Canada Workplace Hazardous Materials Information System (Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail du Canada)
- Australia National Occupational Health and Safety Commission's Approved Criteria for Classifying Hazardous Substances (Critères agréés de classification des substances dangereuses de la Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail d'Australie) [NOHSC:1008]

Liste des abréviations :

° C :	Degré Celsius
% poids :	Pourcentage en poids
ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Confédération des hygiénistes industriels des Etats-Unis)
BAT :	Biologische Arbeitsstoff Toleranzwerte (valeur limite tolérable d'exposition professionnelle de la DFG)
CAS :	Chemical Abstract Service (Service des résumés analytiques de la chimie)
CE :	Communauté Européenne
CEE :	Communauté Economique Européenne
CFR :	Coordinating Fuel Research Committee (Comité de coordination pour la recherche sur les hydrocarbures)
CO :	Oxyde de carbone
CO ₂ :	Dioxyde de carbone ou gaz carbonique
DFG :	Deutsche Forschungsgemeinschaft (Communauté allemande de la recherche)
F :	Facilement inflammable (symbole UE)
FDS :	Fiche de données de sécurité
FHSA :	Federal Hazardous Substances Act (Loi fédérale relative aux matières dangereuses des Etats-Unis)
HCS :	Hazard Communication Standard (Norme de communication des informations relatives aux risques de l'OSHA)
IARC :	International Agency for Research on Cancer (Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC))
LD50 :	Dose létale cinquante pour cent
LECT :	Limite d'exposition à court terme
LET :	Limite d'exposition tolérable
MAK :	Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen (valeur maximale de concentration au poste de travail de la DFG)
mg/kg :	Milligramme par kilogramme
mg/m ³ :	Milligramme par mètre cube
mPa s :	Milli Pascal seconde
MPT :	Moyenne pondérée dans le temps
NOHSC :	National Occupational Health and Safety Commission (Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail d'Australie)
NOx :	Oxydes d'azote
NTP :	National Toxicology Program (Programme national de recherche en toxicologie des Etats-Unis)
NU :	Nations Unies
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OSHA :	Occupational Safety and Health Institute (Institut d'hygiène et de sécurité du travail des Etats-Unis)
PEL :	Permissible Exposure Limit (limite d'exposition tolérable de l'OSHA)
pH :	Coefficient caractérisant l'état acide ou basique d'une solution
Phrase R :	Phrase de risque
Phrase S :	Phrase de sécurité
ppm :	Partie par million
R11 :	Facilement inflammable (Phrase R)
R36 :	Irritant pour les yeux (Phrase R)
R67 :	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. (Phrase R)
S. typhimurium :	Salmonella typhimurium
SARA :	Superfund Amendmend aud Reauthorization Act (loi relative aux mesures de précautions à prendre pour les produits chimiques dangereux des Etats-Unis)

Liste des abréviations (suite) :

SOx :	Oxydes de soufre
TLV :	Threshold Limit Value (limite d'exposition tolérable (LET))
UE :	Union Européenne
USA :	Etats-Unis d'Amérique
VLE :	Valeur limite d'exposition
VLEP :	Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union Européenne
WHMIS :	Workplace Hazardous Materials Information System (Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT) du Canada)

Les informations, données et recommandations ci-dessus (les "informations") sont fournies de bonne foi et considérées comme correctes à la date d'établissement de la fiche. La société/le fabricant ne fournit aucune garantie quant à l'exhaustivité ni l'exactitude des informations et ne peut être tenu responsable de l'usage qui en est fait. Les informations sont fournies à condition que la personne qui les reçoit décide elle-même si elles sont adaptées ou non à l'objectif recherché avant toute utilisation. L'utilisateur est responsable de l'utilisation des informations en conformité avec la législation nationale, régionale et locale en vigueur. En aucun cas la société/le fabricant ne pourra être tenu responsable d'un dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation de ou de la confiance accordée à aux informations.

AUCUNE CONDITION NI GARANTIE, EXPRESSE NI IMPLICITE, DE QUALITE MARCHANDE, NI D'ADÉQUATION À UN OBJECTIF PARTICULIER, NI DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, N'EST FOURNIE EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS NI LE PRODUIT AUQUEL CES INFORMATIONS FONT RÉFÉRENCE.

SECTION 1 IDENTIFICATION DES SUBSTANCES/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIETE OU ENTREPRISE

Nom Produit	Cartouche d'encre Canon BCI-6C
Code Produit	4706A / F47-3231
Nom Fabricant	Canon Inc. 30-2, Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japon
Importateur/vendeur	Canon France S.A. 17 quai du P ^l Paul Doumer 92414 Courbevoie Cedex
Service à contacter :	Direction Planning des Services : 01. 41.99.77.77
Utilisation du produit	Encre pour imprimante jet d'encre

SECTION 2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

< Ingredient(s) > Nom chimique/ Nom générique	N° CAS / N° CE	% poids	Symbole UE / Phrase R	USA OSHA PEL	ACGIH TLV	ILV UE	DFG MAK
Glycérine	56-81-5 / 200-289-5	5 - 10	Néant/ Néant	(En brume) Poussière totale : MPT = 15 mg/ m ³ Fraction respirable MPT = 5 mg/m ³	(En brume) MPT = 10 mg/m ³	Non établi	Non établi
Glycol éthylène	107-21-1 / 203-473-3	2 - 6	Xn / R22	Non établi	(Aérosol) Plafond = 100 mg/ m ³	MPT = 20 ppm, 52 mg/m ³ LECT = 40 ppm, 104 mg/m ³	10 ppm, 26 mg/m ³
Glycol diéthylène	111-46-6 / 203-872-2	2 - 6	Xn / R22	Non établi	Non établi	Non établi	10 ppm, 44 mg/m ³
Cuivre [29H, 31H- phthalocyaninato(2)-N29, N30, N31, N32]-, aminosulfonyl sulfo dérivés, sels de sodium	90295-11-7 / 291-001-7	2 - 6	Xn / R36	Non établi	Non établi	Non établi	Cuivre et ses composés. Fractions inhalable 1,0 mg/m ³
Alcool isopropylique	67-63-0 / 200-661-7	1 - 3	F / R11, Xi / R36, R67	MPT = 400 ppm 980 mg/m ³	MPT = 200 ppm 492 mg/m ³ LECT = 400 ppm 984 mg/m ³	Non établi	200 ppm 500 mg/m ³
Dérivé d'ammoniac	Confidentiel	5 - 10	Néant/Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Lactame	Confidentiel	5 - 10	Néant/Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Eau	7732-18-5 / 231-79-12	55 - 75	Néant/Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi

< **Cancérogénicité** >

Aucun des composants de cette encre n'est listé comme carcinogène pour l'homme ni comme carcinogène potentiel dans les monographies de l'IARC, les réglementations NPT, OSHA ni dans l'Annexe I de la directive 67/548/CEE.

SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification UE :

Non classé comme dangereux

Présentation rapide

Cartouche d'encre contenant de l'encre liquide cyan présentant une légère odeur

Effets potentiels sur la santé et symptômes :

Inhalation :

Aucun danger prévisible dans le cas de l'usage spécifié

Une surexposition à la vapeur ou à la brume peut provoquer une irritation de l'appareil respiratoire, de la toux, des étourdissements, un état de somnolence, des maux de tête et des nausées.

Ingestion :

L'ingestion peut provoquer des douleurs abdominales, des diarrhées, des étourdissements, un état de somnolence, un état d'hébétéude, des maux de tête, des nausées et des vomissements.

Yeux :

Peut provoquer une irritation minime. (Voir section 11.)

Peau :

Aucune irritation, mais une légère sensibilisation prévisibles (Voir section 11.)

Effets chroniques :

Non identifiés

Conditions médicales connues pour être aggravées par l'exposition au produit :

Non identifiées

SECTION 4 MESURES DE PREMIER SECOURS

Mesures de premier secours :

Inhalation :

Si des symptômes d'intoxication sont présents, amener la personne à l'air libre et consulter un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche. Donner un ou deux verres d'eau.

En cas d'irritation ou d'inconfort, consulter immédiatement un médecin.

Yeux :

Rincer immédiatement à grande eau pendant 5 minutes ou jusqu'à évacuation du produit.

Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un médecin.

Peau :

Nettoyer avec de l'eau et du savon ou un détergent doux.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Informations destinées aux médecins :

Néant

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mesures de lutte contre l'incendie :

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteurs à CO₂, eau, mousse ou agents chimiques en poudre

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Néant

Mesures spéciales :

Néant

Risques particuliers :

Néant

Inflammabilité et propriétés explosives (Voir également Section 9) :

Produits de combustion dangereux :

CO, CO₂ et NO_x

Autres propriétés :

Néant

SECTION 6 DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles à prendre :

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Précautions à prendre pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface ni les eaux profondes.

Méthodes de nettoyage :

Essuyer avec du papier ou un chiffon humide.

SECTION 7 STOCKAGE ET MANIPULATION

Manipulation :

Utiliser avec une ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas de contact, laver immédiatement la zone contaminée.

Stockage :

A maintenir dans un endroit frais et sec.

A protéger de la lumière du soleil.

A maintenir à l'écart de la chaleur et des flammes.

A maintenir hors de portée des enfants.

Utilisations spécifiques :

Encre pour imprimantes à jet d'encre

Pour plus d'informations, prière de se reporter aux instructions fournies avec le produit.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Limites d'exposition :

Non établies pour cette encre. (Voir également la section 2.)

Procédures de surveillance recommandées :

Utiliser une ventilation adéquate.

Équipements de protection :

Protection respiratoire : Requisite
 Non requisite

Protection yeux/visage : Requisite
 Non requisite

Protection peau : Requisite
 Non requisite

SECTION 9 PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect :	<u>Liquide cyan</u>
Odeur :	<u>Légère odeur</u>
pH :	<u>9 – 10</u>
Point / intervalle d'ébullition (°C) :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Point / intervalle de fusion (°C) :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Température de décomposition (°C):	<u>Aucune donnée disponible</u>
Point d'éclair (°C) :	<u>Estimé : 55 - 57 (Appareil Tagliabue Combustion non durable)</u>
Limites d'inflammabilité (explosion) :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Température d'auto-inflammation (°C) :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Inflammabilité :	<u>Classé comme "liquide combustible" par l'OSHA-HCS (USA)</u> <u>Non classé comme inflammable ou combustible par la FHSA (USA)</u> <u>Non classé comme "inflammable" par la directive 1999/45/CE</u>
Propriétés explosives :	<u>Néant</u>
Propriétés comburantes :	<u>Néant</u>
Pression de vapeur :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Densité de vapeur :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Densité /gravité spécifique	<u>1,04 – 1,10</u>
Hydrosolubilité :	<u>Miscible</u>
Liposolubilité :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Coefficient de partage (n-octanol / eau) :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Pourcentage du volume volatil (%):	<u>55 - 75</u>
Vitesse d'évaporation :	<u>Aucune donnée disponible</u>
Viscosité (mPa s) :	<u>2 – 3</u>

SECTION 10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité :	<input checked="" type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Instable
Conditions à éviter :	<u>Néant</u>
Incompatibilité :	<u>Acides, bases, oxydants et réducteurs</u>
Produits de décomposition dangereux :	<u>CO, CO₂, NOx et ammoniac</u>
Risque de polymérisation dangereuse :	<input type="checkbox"/> Peut se produire <input checked="" type="checkbox"/> Aucun risque
Conditions à éviter :	<u>Néant</u>

SECTION 11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Inhalation :

Aucune donnée disponible

Ingestion :

[Données relatives à une encre de composition similaire] Estimation : CL₅₀ > 2500 mg/kg (rat)

Indications OCDE N° 423 (1996)

96/54/CE Méthode B1 ter

Yeux :

[Données relatives à une encre de composition similaire] Non irritant (lapin)

Indications OCDE N° 405 (1987)

92/69/CEE Méthode B5

Peau :

[Données relatives à une encre de composition similaire] Non irritant (lapin)

Indications OCDE N° 404 (1992)

92/69/CEE Méthode B4

Sensibilisation :

[Données relatives à une encre de composition similaire] Sensibilisateur léger (cochon d'Inde)

Indications OCDE N° 406 (1992)

96/54/CE Méthode B6

Mutagénicité :

Test d'Ames : négatif (souches de test : *S. typhimurium* et *E. Coli*)

Toxicité reproductive :

Aucune donnée disponible

Cancérogénicité :

Aucune donnée disponible

Autres :

Aucune donnée disponible

SECTION 12 INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Mobilité : Aucune donnée disponible

Persistence et dégradabilité : Aucune donnée disponible

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée disponible

Ecotoxicité : Aucune donnée disponible

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible

SECTION 13 ELIMINATION DES DECHETS

Méthode de rejet :
Doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 14 TRANSPORT DU PRODUIT

N° NU : Néant

Nom de livraison NU : Néant

Classification NU : Néant

Groupe de conditionnement NU : Néant

Polluant marin : Oui Non **Nom chimique (% poids) :**

Précautions spéciales : Néant

SECTION 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

< Informations UE >

Informations sur l'étiquette :

Symbole et indication : Non requis

Phrase R :

Non requise

Phrase S :

Non requise

Composants dangereux :

Néant

Précautions spéciales selon l'annexe V de la directive 1999/45/CE :

Non requises

Dispositions spécifiques liées à la protection de l'homme ou de l'environnement :

76/769/CCE : Non réglementé

(CE) 2037/2000 : Non réglementé

(CE) 304/2003 : Non réglementé

Autres : Néant

< Informations USA >

Informations sur l'étiquette requises par le FHSA :**Mot signal :** Non requis**Avertissement de danger :**Non requis**Note relative à la sécurité :**Non requise**Composants dangereux :**Néant**SARA Titre III § 313 :**

Nom chimique	% poids
"Glycol Ethylène " (107-21-1)	2-6
"Cuivre et ses composés "	2-6
(et Cu)	(< 0,35)

California Proposition 65 :

Nom chimique	% poids
<u>Néant</u>	

< Informations Canada >:

Produit contrôlé WHMIS : Non applicable (article manufacturé)

< Informations Australie >

Déclaration de dangerosité : Non classé comme dangereux selon les critères de la NOHSC**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

< Liste phrase R >

R11 : Extrêmement inflammable

R22 : Dangereux si avalé

R36 : Irritant pour les yeux

R67 : Les vapeurs peuvent provoquer étourdissements et somnolence

< Informations révisées depuis la précédente version >

Entièrement révisé

Bibliographie

- U.S. Department of Labor (Ministère du travail des E.-U.), 29CFR Part 1910
- U.S. Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement des E.-U.), 40CFR Part 372
- U.S. Consumer Product Safety Commission (Commission de sécurité des produits de grande consommation des E.-U.), 16CFR Part 1500
- ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices (valeurs limites d'exposition aux substances chimiques et aux agents physiques et indicateurs d'exposition biologiques)
- U.S. Department of Health and Human Services National Toxicology Program, Annual Report on Carcinogens (rapport annuel sur les carcinogènes du Programme toxicologique national du Ministère de la santé et de la protection individuelle des E.-U.)
- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans (Centre International de Recherche sur le Cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé, monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques carcinogéniques des substances chimiques sur les personnes)
- DFG, List of MAK and BAT Values (liste des valeurs de concentrations maximales sur le lieu de travail et de limites tolérables d'exposition professionnelle de la Communauté allemande de la recherche)
- Directives UE 76/769/CEE, 67/548/CEE, 1999/45/CEE
- Réglementations UE (CEE)2037/2000, (CEE)2455/92
- Canada Workplace Hazardous Materials Information System (Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail du Canada)
- Australia National Occupational Health and Safety Commission's Approved Criteria for Classifying Hazardous Substances (Critères agréés de classification des substances dangereuses de la Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail d'Australie) [NOHSC:1008]

Liste des abréviations :

° C :	Degré Celsius
% poids :	Pourcentage en poids
ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Confédération des hygiénistes industriels des Etats-Unis)
BAT :	Biologische Arbeitsstoff Toleranzwerte (valeur limite tolérable d'exposition professionnelle de la DFG)
CAS :	Chemical Abstract Service (Service des résumés analytiques de la chimie)
CE :	Communauté Européenne
CEE :	Communauté Economique Européenne
CFR :	Coordinating Fuel Research Committee (Comité de coordination pour la recherche sur les hydrocarbures)
CO :	Oxyde de carbone
CO ₂ :	Dioxyde de carbone ou gaz carbonique
CL :	Concentration léthale
DL50 :	Dose létale cinquante pour cent
DFG :	Deutsche Forschungsgemeinschaft (Communauté allemande de la recherche)
F :	Facilement inflammable (symbole UE)
FDS :	Fiche de données de sécurité
FHSA :	Federal Hazardous Substances Act (Loi fédérale relative aux matières dangereuses des Etats-Unis)
HCS :	Hazard Communication Standard (Norme de communication des informations relatives aux risques de l'OSHA)
IARC :	International Agency for Research on Cancer (Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC))
LECT :	Limite d'exposition à court terme
LET :	Limite d'exposition tolérable
MAK :	Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen (valeur maximale de concentration au poste de travail de la DFG)
mg/kg :	Milligramme par kilogramme
mg/m ³ :	Milligramme par mètre cube
mPa s :	Milli Pascal seconde
MPT :	Moyenne pondérée dans le temps
NOHSC :	National Occupational Health and Safety Commission (Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail d'Australie)
NOx :	Oxydes d'azote
NTP :	National Toxicology Program (Programme national de recherche en toxicologie des Etats-Unis)
NU :	Nations Unies
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OSHA :	Occupational Safety and Health Institute (Institut d'hygiène et de sécurité du travail des Etats-Unis)
PEL :	Permissible Exposure Limit (limite d'exposition tolérable de l'OSHA)
pH :	Coefficient caractérisant l'état acide ou basique d'une solution
Phrase R :	Phrase de risque
Phrase S :	Phrase de sécurité
ppm :	Partie par million
R11 :	Facilement inflammable (Phrase R)
R36 :	Irritant pour les yeux (Phrase R)
R67 :	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. (Phrase R)
S. typhimurium :	Salmonella typhimurium
SARA :	Superfund Amendmend aud Reauthorization Act (loi relative aux mesures de précautions à prendre pour les produits chimiques dangereux des Etats-Unis)

Liste des abréviations (suite) :

SOx :	Oxydes de soufre
TLV :	Threshold Limit Value (limite d'exposition tolérable (LET))
UE :	Union Européenne
USA :	Etats-Unis d'Amérique
VLE :	Valeur limite d'exposition
VLEP :	Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union Européenne
WHMIS :	Workplace Hazardous Materials Information System (Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail (SIMDUT) du Canada)

Les informations, données et recommandations ci-dessus (les "informations") sont fournies de bonne foi et considérées comme correctes à la date d'établissement de la fiche. La société/le fabricant ne fournit aucune garantie quant à l'exhaustivité ni l'exactitude des informations et ne peut être tenu responsable de l'usage qui en est fait. Les informations sont fournies à condition que la personne qui les reçoit décide elle-même si elles sont adaptées ou non à l'objectif recherché avant toute utilisation. L'utilisateur est responsable de l'utilisation des informations en conformité avec la législation nationale, régionale et locale en vigueur. En aucun cas la société/le fabricant ne pourra être tenu responsable d'un dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation de ou de la confiance accordée à aux informations.

Canon**FICHE DE DONNEES DE SECURITE** Code Produit : 4706A / F47-3231

France S.A.

AUCUNE CONDITION NI GARANTIE, EXPRESSE NI IMPLICITE, DE QUALITE MARCHANDE, NI D'ADÉQUATION À UN OBJECTIF PARTICULIER, NI DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, N'EST FOURNIE EN CE QUI CONCERNE LES INFORMATIONS NI LE PRODUIT AUQUEL CES INFORMATIONS FONT RÉFÉRENCE.

SECTION 1 IDENTIFICATION DES SUBSTANCES/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom Produit	RESERVOIR D'ENCRE MAGENTA BCI-1201M
Code Produit	4707A / F47-3241
Nom Fabricant	Canon Inc. 30-2, Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japon
Importateur/vendeur	Canon France S.A. 17 quai du P ⁱ Paul Doumer 92414 Courbevoie Cedex
Service à contacter :	Direction Planning des Services : 01. 41.99.77.77
Utilisation du produit	Encre pour imprimante jet d'encre

SECTION 2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

< Ingredient(s) > Nom chimique/ Nom générique	N° CAS / N° EC	Poids %	Symbole EU / R-Phrase	USA OSHA PEL	ACGIH TLV	EU ILV	DFG MAK
Glycérine	56-81-5 / 200-289-5	5-10	Néant/ Néant	(vapeur) Poussière totale : MPT = 15 mg/ m3 Fraction respirable MPT = 5 mg/ m3	(vapeur) MPT = 10 mg/ m3	Non établi	Non établi
Glycol éthylène	107-21-1 / 203-473-3	2-6	Xn/ R22	Non établi	(aérosol) Plafond = 100mg/ m ³	MPT 20 ppm 52 mg/ m ³ LECT : 40 ppm 104 mg/ m ³	10 ppm 26 mg/ m ³
Glycol diéthylène	(111-46-6 / 203-872-2)	2-6	Xn/ R22	Non établi	Non établi	Non établi	10 ppm 44 mg/ m3
Alcool isopropylique	(67-63-0 / 200-661-7)	1-3	F/R11, Xi / R36, R67	MPT 400 ppm 980 mg/ m3	MPT 200 ppm 492 mg/ m3 LECT : 400 ppm 984 mg/ m3	Non établi	200 ppm 500 mg/ m3
Dérivé de triazine	Confidentiel	1-3	Xi/R36 R52/53	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Dérivé de quinoléine	Confidentiel	1-3	Xi/R36	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Dérivé d'ammoniac	Confidentiel	5-10	Néant/Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Eau	7732-18-5/ 231-79-12	60 - 80	Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi

< **Cancérogénicité** >

Nom chimique /

N° CAS

Référence

Aucun des composants de cette encre n'est répertorié comme cancérigène ou potentiellement cancérigène pour l'homme selon les monographies de l'IARC, la réglementation NTP, OSHA ou l'annexe I à la directive 67/548/EEC.

SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne :

Non classifié comme dangereux.

Présentation rapide

Réservoir contenant de l'encre liquide magenta. Légère odeur.

Effets potentiels sur la santé et symptômes :

Inhalation :

Sans danger en cas d'utilisation normale. En cas de surexposition à la vapeur ou à la buée, risque d'irritation des voies respiratoires, maux de tête, nausées, vertiges, somnolence et toux. .

Ingestion :

Peut provoquer des nausées, de la somnolence, des vertiges, des vomissements, des douleurs abdominales, des diarrhées, des maux de tête, et de l'engourdissement.

Yeux :

Peut provoquer une irritation minime. (Voir section 11).

Peau :

Peut provoquer une légère irritation mais pas de sensibilisation. (Voir section 11).

Effets chroniques :

Non identifiés.

Conditions médicales connues pour être aggravées par l'exposition au produit :

Non identifiées.

SECTION 4 MESURES DE PREMIER SECOURS

Mesures de premier secours :

Inhalation :

Si des symptômes d'intoxication sont présents, amener la personne à l'air libre et appeler un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche. Donner un ou deux verres d'eau. En cas d'irritation ou d'inconfort, appeler un médecin.

Yeux :

Rincer immédiatement avec de l'eau tiède, s'écoulant doucement, pendant 5 minutes ou jusqu'à évacuation du produit. Si l'irritation persiste, consulter un médecin immédiatement.

Peau :

Nettoyer avec de l'eau et du savon ou un détergent doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Informations destinées aux médecins :

Néant.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mesures de lutte contre l'incendie :

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteurs à CO₂, eau, mousse ou matières chimiques sèches.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Néant

Mesures spéciales :

Aucune

Risques particuliers :

Néant

Inflammabilité et propriétés explosives :

Produits de combustion dangereux :

CO₂, CO et NO_x.

Autres propriétés :

Néant.

SECTION 6 DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles à prendre :

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Précautions à prendre pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface et les eaux profondes.

Méthodes de nettoyage :

Essuyer avec du papier ou un chiffon humide.

SECTION 7 STOCKAGE ET MANIPULATION

Manipulation :

Utiliser avec une ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact, laver immédiatement la zone contaminée.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants.

Maintenir à l'écart de la chaleur et des flammes.

Maintenir dans un endroit frais et sec.

Tenir à l'écart du rayonnement solaire.

Utilisations spécifiques :

Encre pour imprimantes jet d'encre.

Pour davantage d'informations voir les instructions fournies avec ce produit.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Limites d'exposition :

Non établies pour cette encre. (Voir également la section 2).

Procédures de surveillance recommandées

Utiliser une ventilation adéquate.

Équipements de protection

Protection respiratoire :

- Requis
 Non requis

Protection yeux/visage

- Requis
 Non requis

Protection peau

- Requis
 Non requis

SECTION 9 PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect :	<u>Encre liquide magenta.</u>
Odeur	<u>Légère odeur.</u>
pH :	<u>9 – 10.5</u>
Point / intervalle d'ébullition	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Point / intervalle de fusion	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Température de décomposition :	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Point d'éclair :	<u>Estimation : 55 – 57 (Tag. Vase clos. Ne maintient pas la combustion).</u>
Limites d'inflammabilité (explosion)	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Température d'auto-inflammation	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Inflammabilité	<u>Classé comme "liquide combustible" par l'OSHA-HCS Non classé comme inflammable ou combustible par la FHSA Non classé comme "inflammable" par la directive 1999/45/EC.</u>
Propriétés explosives	<u>Néant.</u>
Propriétés comburantes	<u>Néant.</u>
Pression de vapeur (mmHg)	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Densité de vapeur	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Densité /gravité spécifique	<u>1.04 – 1.10</u>
Hydrosolubilité	<u>Miscible.</u>
Liposolubilité	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Coefficient de partage (n-octanol / eau)	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Pourcentage du volume volatil	<u>60-80</u>
Vitesse d'évaporation	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Viscosité (mPa s)	<u>1 - 3</u>

SECTION 10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	<input checked="" type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Instable
Conditions à éviter	<u>Néant.</u>
Incompatibilité	<u>Acides, bases, matières comburantes, et agents réducteurs.</u>
Produits de décomposition dangereux	<u>CO, CO², Nox et ammoniac.</u>
Risque de polymérisation dangereuse	<input type="checkbox"/> Peut se produire <input checked="" type="checkbox"/> Aucun risque
Conditions à éviter	<u>Néant.</u>

SECTION 11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Inhalation

Aucune donnée disponible.

Ingestion

[Données issues d'une encre similaire]

Estimation : LD₅₀ > 2500 mg/kg (rat)

Indications OCDE N° 423 (1996)

96/54/EC Méthode B1 Tris

Yeux

[Données issues d'une encre similaire]

Irritation minime (lapin)

Indications OCDE N° 405 (1987)

92/69/EEC Méthode B5

Peau

[Données issues d'une encre similaire]

Légèrement irritant (lapin)

Indications OCDE N° 404 (1992)

92/69//EEC Méthode B4.

Sensibilisation

[Données issues d'une encre similaire]

Non sensibilisant (cochon d'inde).

Indications OCDE N° 406 (1992) 96/54/EC Méthode B6.

Mutagénicité

Négative (Test Ames : contraintes de test : *S.typhimurium* et *E.Coli*).

Toxicité reproductive

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible.

Autres

Néant.

SECTION 12 INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Mobilité Pas d'information concernant ce produit.

Persistence et dégradabilité Pas d'information concernant ce produit.

Potentiel de bio-accumulation Pas d'information concernant ce produit.

Ecotoxicité Pas d'information concernant ce produit.

Autres effets adverses Pas d'information concernant ce produit.

SECTION 13 ELIMINATION DES DECHETS

Méthode de rejet :
Doit être éliminé selon la réglementation en usage.

SECTION 14 TRANSPORT DU PRODUIT

N° UN Néant.

Nom de livraison UN Néant.

Classification UN Néant.

Groupe de conditionnement UN Néant.

Polluant marin Oui Non Nom chimique (% Poids)

Précautions spéciales Néant..

SECTION 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

< Informations Europe >

Informations sur l'étiquette :

Symbole et indication : non requis.

Phrase R :
non requis.

Phrase S :
non requis.

Composants dangereux
aucun.

Précautions spéciales selon l'annexe V de la directive 1999/45/EC :
non requis.

Dispositions spécifiques liées à la protection de l'Homme ou de l'Environnement :

76/769/EEC : Non réglementé.

(EC)2037/2000 : Non réglementé.

(EEC) 2455/92 : Non réglementé.

Autres : Néant.

< Informations USA >

Informations sur l'étiquette sous OSHA HCS :

Mot signal : néant.

Avertissement de danger :

néant.

Note concernant la sécurité :

néant.

Composants dangereux :

néant.

SARA Titre III § 313 :

<u>Nom chimique</u>	<u>% Poids</u>
Ethylène glycol (107-21-1)	2 - 6

California Proposition 65 :

<u>Nom chimique</u>	<u>% Poids</u>
<u>néant.</u>	

< Informations Canada >:

Produit contrôlé WHMIS : Non applicable (article manufacturé)

< Informations Australie >

Déclaration de dangerosité : non classé comme dangereux selon les critères de la NOHSC.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

< Liste phrase R >

R11 : Extrêmement inflammable.

R22 : Dangereux si avalé.

R36 : Irritant pour les yeux.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique.

R67 : Les vapeurs peuvent provoquer étourdissements et somnolence.

Bibliographie

- U.S. Department of Labor, 29CFR Part 1910
- U.S. Environmental Protection Agency, 40CFR Part 372
- U.S. Consumer Product Safety Commission, 16CFR Part 1500
- ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices
- U.S. Department of Health and Human Services National Toxicology Program, Annual Report on Carcinogens
- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans
- DFG, List of MAK and BAT Values
- EU Directive 76/769/EEC, 67/548/EEC, 1999/45/EC
- EU Regulation (EC)2037/2000, (EEC)2455/92
- Canada Workplace Hazardous Materials Information System
- Australia National Occupational Health and Safety Commission's Approved Criteria for Classifying Hazardous Substances [NOHSC:1008]

Liste des abréviations (termes suivis d'un astérisque) :

- ACGIH :** American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Confédération américaine des Hygiénistes industriels). La colonne ACGIH donne les valeurs limites d'exposition (VLE) définies par cet organisme.
- CFR :** Coordinating Fuel Research Committee (Comité de Coordination pour la Recherche sur les Hydrocarbures).
- DFG :** Deutsche Forschungsgemeinschaft (Communauté allemande de la Recherche). La colonne DFG indique la concentration maximale autorisée au poste de travail définie par cet organisme.
- EU :** Union Européenne.
- FHSA :** Federal Hazardous Substances Act.
- IARC :** International Agency for Research on Cancer (Agence internationale de Recherche sur le Cancer).
- LET :** Limite d'exposition tolérable.
- MAK :** Valeur définie par la DFG. (MAK = Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen = Valeurs maximales de concentration autorisées au poste de travail).
- MPT** Moyenne pondérée dans le temps.
- NOHSC** National Occupational Health and Safety Commission.
- NTP :** National Toxicology Program (Programme national américain de recherche en toxicologie).
- OSHA :** Occupational Safety and Health Institute (Institut américain d'Hygiène et de Sécurité du Travail). La colonne OSHA donne les LET définies par cet organisme.
- VLE :** Valeur-limite d'exposition.
- WHMIS** Workplace Hazardous Materials Information System.

Les informations, données et recommandations fournies par cette fiche (l'Information) sont présentées en toute bonne foi et considérées comme correctes à la date du 13 février 2004. La société/fabricant ne fournit aucune garantie quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de l'Information et ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation qui en est faite. L'Information est fournie à la condition que la personne la recevant agisse de son propre déterminisme quant à son adéquation à ses objectifs, préalablement à son emploi. Toute utilisation de l'Information doit être déterminée par l'utilisateur comme étant en conformité avec la législation nationale, régionale et locale en vigueur. En aucun cas la société ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation ou de la confiance en l'Information. AUCUNE CONDITION OU GARANTIE, EXPRESSE OU CONSÉQUENTE, DE COMMERCIALISATION OU D'ADÉQUATION À UN OBJECTIF PARTICULIER OU DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, NE SONT FOURNIES EN CE QUI CONCERNE L'INFORMATION OU LE PRODUIT AUQUEL CETTE INFORMATION FAIT RÉFÉRENCE.

SECTION 1

IDENTIF

ICATION DES SUBSTANCES/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom Produit	RESERVOIR D'ENCRE JAUNE BCI-6Y
Code Produit	4708A/F47-3251
Nom Fabricant	Canon Inc. 30-2, Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japon
Importateur/vendeur	Canon France S.A. 17 quai du P ⁱ Paul Doumer 92414 Courbevoie Cedex
Service à contacter :	Direction Planning des Services : 01. 41.99.77.77
Utilisation du produit	Encre pour imprimante jet d'encre

SECTION 2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

< Ingredient(s) > Nom chimique/ Nom générique	N° CAS / N° EC	Poids %	Symbole EU / R-Phrase	USA OSHA PEL	ACGIH TLV	EU ILV	DFG MAK
Glycérine	56-81-5 / 200-289-5	5-10	Néant/ Néant	(vapeur) Poussière totale : MPT = 15 mg/ m3 Fraction respirable MPT = 5 mg/ m3	(vapeur) MPT = 10 mg/ m3	Non établi	Non établi
Glycol diéthylène	(111-46-6 / 203-872-2)	2-6	Xn/ R22	Non établi	Non établi	Non établi	10 ppm 44 mg/ m3
Alcool isopropylique	(67-63-0 / 200-661-7)	1-3	F/R11, Xi / R36, R67	MPT 400 ppm 980 mg/ m3	MPT 200 ppm 492 mg/ m3 LECT : 400 ppm 984 mg/ m3	Non établi	200 ppm 500 mg/ m3
Dérivé d'ammoniac	Confidentiel	5-10	Néant/Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Eau	7732-18-5/ 231-79-12	60 - 80	Néant	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi

< **Cancérogénicité** >

Nom chimique /

N° CAS

Référence

Aucun des composants de cette encre n'est répertorié comme cancérigène ou potentiellement cancérigène pour l'homme selon les monographies de l'IARC, la réglementation NTP, OSHA ou l'annexe I à la directive 67/548/EEC.

SECTION 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne :

Non classifié comme dangereux.

Présentation rapide

Réservoir contenant de l'encre liquide jaune. Légère odeur.

Effets potentiels sur la santé et symptômes :

Inhalation :

Sans danger en cas d'utilisation normale. En cas de surexposition à la vapeur ou à la buée, risque d'irritation des voies respiratoires, maux de tête, nausées, vertiges, somnolence et toux. .

Ingestion :

Peut provoquer des nausées, de la somnolence, des vertiges, des vomissements, des douleurs abdominales, des diarrhées, des maux de tête, et de l'engourdissement.

Yeux :

Peut provoquer une irritation minime. (Voir section 11).

Peau :

Peut provoquer une légère irritation mais pas de sensibilisation. (Voir section 11).

Effets chroniques :

Non identifiés.

Conditions médicales connues pour être aggravées par l'exposition au produit :

Non identifiées.

SECTION 4 MESURES DE PREMIER SECOURS

Mesures de premier secours :

Inhalation :

Si des symptômes d'intoxication sont présents, amener la personne à l'air libre et appeler un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche. Donner un ou deux verres d'eau. En cas d'irritation ou d'inconfort, appeler un médecin.

Yeux :

Rincer immédiatement avec de l'eau tiède, s'écoulant doucement, pendant 5 minutes ou jusqu'à évacuation du produit. Si l'irritation persiste, consulter un médecin immédiatement.

Peau :

Nettoyer avec de l'eau et du savon ou un détergent doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Informations destinées aux médecins :

Néant.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mesures de lutte contre l'incendie :

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteurs à CO₂, eau, mousse ou matières chimiques sèches.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

Néant

Mesures spéciales :

Aucune

Risques particuliers :

Néant

Inflammabilité et propriétés explosives :

Produits de combustion dangereux :

CO₂, CO et NO_x.

Autres propriétés :

Néant.

SECTION 6 DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles à prendre :

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Précautions à prendre pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les égouts, les eaux de surface et les eaux profondes.

Méthodes de nettoyage :

Essuyer avec du papier ou un chiffon humide.

SECTION 7 STOCKAGE ET MANIPULATION

Manipulation :

Utiliser avec une ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact, laver immédiatement la zone contaminée.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants.

Maintenir à l'écart de la chaleur et des flammes.

Maintenir dans un endroit frais et sec.

Tenir à l'écart du rayonnement solaire.

Utilisations spécifiques :

Encre pour imprimantes jet d'encre.

Pour davantage d'informations voir les instructions fournies avec ce produit.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Limites d'exposition :

Non établies pour cette encre. (Voir également la section 2).

Procédures de surveillance recommandées

Utiliser une ventilation adéquate.

Équipements de protection

Protection respiratoire :

- Requis
 Non requis

Protection yeux/visage

- Requis
 Non requis

Protection peau

- Requis
 Non requis

SECTION 9 PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect :	<u>Encre liquide jaune.</u>
Odeur	<u>Légère odeur.</u>
pH :	<u>8 - 10</u>
Point / intervalle d'ébullition	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Point / intervalle de fusion	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Température de décomposition :	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Point d'éclair :	<u>Estimation : 55 – 57 (Tag. Vase clos. Ne maintient pas la combustion).</u>
Limites d'inflammabilité (explosion)	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Température d'auto-inflammation	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Inflammabilité	<u>Classé comme "liquide combustible" par l'OSHA-HCS Non classé comme inflammable ou combustible par la FHSA Non classé comme "inflammable" par la directive 1999/45/EC.</u>
Propriétés explosives	<u>Néant.</u>
Propriétés comburantes	<u>Néant.</u>
Pression de vapeur (mmHg)	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Densité de vapeur	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Densité /gravité spécifique	<u>1.04 – 1.10</u>
Hydrosolubilité	<u>Miscible.</u>
Liposolubilité	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Coefficient de partage (n-octanol / eau)	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Pourcentage du volume volatil	<u>60-80</u>
Vitesse d'évaporation	<u>Aucune donnée disponible.</u>
Viscosité (mPa s)	<u>1 - 3</u>

SECTION 10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	<input checked="" type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Instable
Conditions à éviter	<u>Néant.</u>
Incompatibilité	<u>Acides, bases, matières comburantes, et agents réducteurs.</u>
Produits de décomposition dangereux	<u>CO, CO², Nox et ammoniac.</u>
Risque de polymérisation dangereuse	<input type="checkbox"/> Peut se produire <input checked="" type="checkbox"/> Aucun risque
Conditions à éviter	<u>Néant.</u>

SECTION 11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Inhalation

Aucune donnée disponible.

Ingestion

Aucune donnée disponible.

Yeux

[Données issues d'une encre similaire]

Irritation minime (lapin)

Indications OCDE N° 405 (1987)

92/69/EEC Méthode B5

Peau

[Données issues d'une encre similaire]

Légèrement irritant (lapin)

Indications OCDE N° 404 (1992)

92/69/EEC Méthode B4.

Sensibilisation

[Données issues d'une encre similaire]

Non sensibilisant (cochon d'inde).

Indications OCDE N° 406 (1992) 96/54/EC Méthode B6.

Mutagenicité

Négative (Test Ames : contraintes de test : *S.typhimurium* et *E.Coli*).

Toxicité reproductive

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible.

Autres

Néant.

SECTION 12 INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Mobilité	<u>Pas d'information concernant ce produit.</u>
Persistance et dégradabilité	<u>Pas d'information concernant ce produit.</u>
Potentiel de bio-accumulation	<u>Pas d'information concernant ce produit.</u>
Ecotoxicité	<u>Pas d'information concernant ce produit.</u>
Autres effets adverses	<u>Pas d'information concernant ce produit.</u>

SECTION 13 ELIMINATION DES DECHETS

Méthode de rejet :

Doit être éliminé selon la réglementation en usage.

SECTION 14 TRANSPORT DU PRODUIT

N° UN	<u>Néant.</u>
Nom de livraison UN	<u>Néant.</u>
Classification UN	<u>Néant.</u>
Groupe de conditionnement UN	<u>Néant.</u>
Polluant marin	<input type="checkbox"/> Oui Nom chimique (% Poids) <input checked="" type="checkbox"/> Non
Précautions spéciales	<u>Néant..</u>

SECTION 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

< Informations Europe >

Informations sur l'étiquette :

Symbole et indication : non requis.

Phrase R :

non requis.

Phrase S :

non requis.

Composants dangereux

aucun.

Précautions spéciales selon l'annexe V de la directive 1999/45/EC :

non requis.

Dispositions spécifiques liées à la protection de l'Homme ou de l'Environnement :

76/769/EEC : Non réglementé.

(EC)2037/2000 : Non réglementé.

(EEC) 2455/92 : Non réglementé.

Autres : Néant.

< Informations USA >

Informations sur l'étiquette sous OSHA HCS :

Mot signal : néant.

Avertissement de danger :

néant.

Note concernant la sécurité :

néant.

Composants dangereux :

néant.

SARA Titre III § 313 :

<u>Nom chimique</u>	<u>% Poids</u>
---------------------	----------------

Néant.

California Proposition 65 :

<u>Nom chimique</u>	<u>% Poids</u>
---------------------	----------------

néant.

< Informations Canada >:

Produit contrôlé WHMIS : Non applicable (article manufacturé)

< Informations Australie >

Déclaration de dangerosité : non classé comme dangereux selon les critères de la NOHSC.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

< Liste phrase R >

R11 : Extrêmement inflammable.

R22 : Dangereux si avalé.

R36 : Irritant pour les yeux.

R67 : Les vapeurs peuvent provoquer étourdissements et somnolence.

Bibliographie

- U.S. Department of Labor, 29CFR Part 1910
- U.S. Environmental Protection Agency, 40CFR Part 372
- U.S. Consumer Product Safety Commission, 16CFR Part 1500
- ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices
- U.S. Department of Health and Human Services National Toxicology Program, Annual Report on Carcinogens
- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans
- DFG, List of MAK and BAT Values
- EU Directive 76/769/EEC, 67/548/EEC, 1999/45/EC
- EU Regulation (EC)2037/2000, (EEC)2455/92
- Canada Workplace Hazardous Materials Information System
- Australia National Occupational Health and Safety Commission's Approved Criteria for Classifying Hazardous Substances [NOHSC:1008]

Liste des abréviations (termes suivis d'un astérisque) :

- ACGIH :** American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Confédération américaine des Hygiénistes industriels). La colonne ACGIH donne les valeurs limites d'exposition (VLE) définies par cet organisme.
- CFR :** Coordinating Fuel Research Committee (Comité de Coordination pour la Recherche sur les Hydrocarbures).
- DFG :** Deutsche Forschungsgemeinschaft (Communauté allemande de la Recherche). La colonne DFG indique la concentration maximale autorisée au poste de travail définie par cet organisme.
- EU :** Union Européenne.
- FHSA :** Federal Hazardous Substances Act.
- IARC :** International Agency for Research on Cancer (Agence internationale de Recherche sur le Cancer).
- LET :** Limite d'exposition tolérable.
- MAK :** Valeur définie par la DFG. (MAK = Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen = Valeurs maximales de concentration autorisées au poste de travail).
- MPT** Moyenne pondérée dans le temps.
- NOHSC** National Occupational Health and Safety Commission.
- NTP :** National Toxicology Program (Programme national américain de recherche en toxicologie).
- OSHA :** Occupational Safety and Health Institute (Institut américain d'Hygiène et de Sécurité du Travail). La colonne OSHA donne les LET définies par cet organisme.
- VLE :** Valeur-limite d'exposition.
- WHMIS** Workplace Hazardous Materials Information System.

Les informations, données et recommandations fournies par cette fiche (l'Information) sont présentées en toute bonne foi et considérées comme correctes à la date du 13 février 2004. La société/fabricant ne fournit aucune garantie quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de l'Information et ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation qui en est faite. L'Information est fournie à la condition que la personne la recevant agisse de son propre déterminisme quant à son adéquation à ses objectifs, préalablement à son emploi. Toute utilisation de l'Information doit être déterminée par l'utilisateur comme étant en conformité avec la législation nationale, régionale et locale en vigueur. En aucun cas la société ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation ou de la confiance en l'Information. AUCUNE CONDITION OU GARANTIE, EXPRESSE OU CONSÉQUENTE, DE COMMERCIALISATION OU D'ADÉQUATION À UN OBJECTIF PARTICULIER OU DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, NE SONT FOURNIES EN CE QUI CONCERNE L'INFORMATION OU LE PRODUIT AUQUEL CETTE INFORMATION FAIT RÉFÉRENCE.